

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DU

« PROTOCOLE D'INTRODUCTION AU QUÉBEC DE CERVIDÉS EN PROVENANCE D'AUTRES PROVINCES OU PAYS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX (L.R.Q., c. P-42) »

### Liste des annexes

- ANNEXE A** GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LE CERTIFICAT SANITAIRE ET L'AUTORISATION D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC
- ANNEXE B** SPÉCIMEN DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC
- ANNEXE C** LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE L'AUTORISATION D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC
- ANNEXE C.1** LETTRE D'ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE ACHETANT POUR ÉLEVAGE ET/OU CHASSE EN ENCLOS ET/OU ZOO
- ANNEXE C.2** LETTRE D'ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE ACHETANT POUR UN ABATTOIR
- ANNEXE D** LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DU CERTIFICAT SANITAIRE PAR LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE EN CHEF DE LA PROVINCE D'ORIGINE DES CERVIDÉS
- ANNEXE D.1** SPÉCIMEN DE CERTIFICAT SANITAIRE
- ANNEXE D.2** DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE VENDEUR
- ANNEXE D.3** DÉCLARATION DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN FAMILIER DE L'ÉLEVAGE DU PROPRIÉTAIRE VENDEUR
- ANNEXE D.4** DOCUMENT À ÊTRE RÉDIGÉ PAR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (ACIA)
- ANNEXE D.5** LISTE DES ANIMAUX INTRODITS DANS LE TROUPEAU AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS
- ANNEXE D.6** DÉCLARATION DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE DU CERVIDÉ INTRODUIT DANS LE TROUPEAU AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS
- ANNEXE E** LISTE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES EN CHEF DES PROVINCE

## GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LE CERTIFICAT SANITAIRE ET L'AUTORISATION D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC

Dans le cas où des cervidés sont introduits au Québec pour des fins d'élevage et/ou de chasse en enclos et/ou pour l'introduction d'un cervidé dans un zoo, la détention d'un certificat sanitaire signé par le médecin vétérinaire en chef de la province, de l'État ou du pays d'où proviennent les cervidés que l'on veut introduire au Québec est essentielle à la délivrance de l'autorisation d'introduction de cervidés au Québec requise en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42). L'autorisation d'introduction est délivrée par l'Institut national de santé animale (INSA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Pour des cervidés acheminés au Québec à des fins d'abattage, et qui n'auront pas de contact avec des cervidés d'élevage et de la faune, la détention du certificat sanitaire n'est pas nécessaire pour la délivrance de l'autorisation d'introduction. Cependant, **l'autorisation d'introduction demeure obligatoire**. En effet, lorsque des cervidés introduits au Québec sont destinés à l'abattoir, une autorisation d'introduction pourra être délivrée sur déclaration écrite de l'acheteur démontrant l'absence de contacts avec des cervidés d'élevage et de la faune et la volonté de faire abattre tous les cervidés dans les heures suivant leur arrivée à l'abattoir

[Retour à la liste des annexes](#)

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC**

Docteure Madeleine Fortin, directrice par intérim  
Institut national de santé animale  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) GIR 4X6  
Télécopieur : (418) 380-2169

Docteure,

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

sollicite une autorisation d'introduction au Québec de \_\_\_\_\_  
Nombre et espèce

en provenance de \_\_\_\_\_  
Nom de la ferme d'origine

\_\_\_\_\_ Adresse de la ferme d'origine

pour le motif suivant :

ÉLEVAGE

CHASSE EN ENCLOS

ZOO

CERVIDÉS DESTINÉS A L'ABATTOIR

AUTRES \_\_\_\_\_

Conformément aux exigences, **je joins** les documents énumérés à l'ANNEXE C ainsi que ma lettre d'engagement. (Annexe C.1 ou C.2)

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire acheteur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

[Retour à la liste des annexes](#)

## LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE L'AUTORISATION D'INTRODUCTION DE CERVIDÉS AU QUÉBEC

### **ÉLEVAGE & CHASSE EN ENCLOS & ZOO**

L'acheteur doit faire parvenir **en même temps** que sa demande d'introduction de cervidés les documents suivants :

- Certificat sanitaire délivré par le médecin vétérinaire en chef de la province d'origine;
- Copie des documents énumérés à l'annexe D et nécessaires à la rédaction du certificat sanitaire;
- Copie du permis de transport délivré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) relativement aux déplacements de cervidés des États-Unis ou à l'intérieur du Canada;
- Copie de l'attestation d'inscription au Programme québécois de surveillance de la maladie débilite chronique (MDC) du troupeau de l'acheteur;
- Un engagement signé : ([ANNEXE C.1](#))
  1. À transporter les cervidés dans les 30 jours suivant la date de délivrance du certificat sanitaire;
  2. À assumer le fait que la contravention à n'importe quel terme ou à n'importe quelle condition du protocole peut avoir comme conséquences la mise en quarantaine de son élevage et le renvoi au lieu d'origine, à ses frais, de tous les cervidés introduits à la suite de l'obtention de la présente autorisation.

### **CERVIDÉS DESTINÉS À L'ABATTOIR**

- Copie du permis de transport délivré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) relativement aux déplacements de cervidés des États-Unis ou à l'intérieur du Canada;
- Un engagement signé par l'acheteur : ([ANNEXE C.2](#))
  1. À transporter les cervidés dans les 30 jours suivant la date de délivrance du permis de transport par l'ACIA;
  2. À transporter les cervidés directement à l'abattoir;
  3. À faire abattre tous les cervidés dans les heures suivant leur arrivée à l'abattoir;
  4. À assumer le fait que la contravention à n'importe quel terme ou à n'importe quelle condition du protocole peut avoir comme conséquences la mise en quarantaine de son élevage et le renvoi au site d'origine, à ses frais, de tous les cervidés introduits à la suite de l'obtention de la présente autorisation.

#### **NOTE :**

Les exploitations seront considérées comme des lieux distincts seulement si :

- les enclos dans lesquels sont gardés les cervidés sont à une distance d'au moins 40 pieds (12,2 mètres) (aucun contact linéaire des clôtures);
- les exploitations ne partagent pas de pâturage, de bâtiment ou d'autres aménagements;
- les cervidés de ces exploitations n'ont pas accès à un réservoir d'eau partagé;
- le producteur de deux exploitations a obtenu un permis de transport de l'ACIA, afin de s'assurer que, lors des allées et venues de cervidés, les animaux importés ne se retrouveront pas dans l'exploitation servant à l'élevage.

[Retour à la liste des annexes](#)

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE ACHETANT**

⇒ **POUR FIN D'ÉLEVAGE**

⇒ **POUR FIN DECHASSE EN ENCLOS**

⇒ **POUR FIN D'INTRODUCTION DANS UN ZOO**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

- m'engage à transporter ou faire transporter les cervidés dans les 30 jours suivant la date de délivrance du certificat sanitaire;
- assume le fait que la contravention à n'importe quel terme ou à n'importe quelle condition du protocole peut avoir comme conséquences la mise en quarantaine de mon élevage et le renvoi au lieu d'origine, à mes frais, de tous les cervidés introduits à la suite de l'obtention de la présente autorisation.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire acheteur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

[Retour à la liste des annexes](#)

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE ACHETANT  
POUR UN ABATTOIR**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

m'engage

- à transporter les cervidés dans les 30 jours suivant la date de délivrance du permis de transport par l'ACIA;
- à transporter les cervidés directement à l'abattoir;
- à faire abattre tous les cervidés dans les heures suivant leur arrivée à l'abattoir;
- et assume le fait que la contravention à n'importe quel terme ou à n'importe quelle condition du protocole peut avoir comme conséquences la mise en quarantaine de mon élevage et le renvoi au lieu d'origine, à mes frais, de tous les cervidés introduits à la suite de l'obtention de la présente autorisation.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire acheteur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

[Retour à la liste des annexes](#)

## LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DU CERTIFICAT SANITAIRE PAR LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE EN CHEF DE LA PROVINCE D'ORIGINE DES CERVIDÉS

Chaque document présenté au médecin vétérinaire en chef doit être parfaitement lisible et rempli soit à la main en lettres majuscules, à la machine à écrire ou à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. Une copie de ces documents doit être jointe à la demande d'autorisation ([ANNEXE B](#)).

1. Une copie de l'attestation d'inscription du troupeau du propriétaire vendeur à un programme de surveillance de la MDC jugé acceptable par le Québec.
2. Une déclaration signée par le propriétaire vendeur ([ANNEXE D.2](#))
  - attestant la durée de son inscription au programme et le statut obtenu.  
Il est à noter que si la province d'origine a fait l'objet d'un diagnostic de MDC au cours des 36 derniers mois, l'inscription au programme de surveillance devra dater de plus de 5 ans.
  - dans laquelle celui-ci reconnaît sa responsabilité à l'égard de toute perte financière associée à de fausses déclarations concernant la connaissance d'histoires ou de contacts précédents.
  - indiquant que depuis 36 mois, dans son troupeau :
    - ✓ aucun cas de MDC n'a été confirmé;
    - ✓ aucun cervidé n'a été suspecté de MDC;
    - ✓ aucun cervidé n'est venu en contact avec un cas confirmé ou suspecté de MDC;
    - ✓ aucun cervidé n'a été transporté avec des animaux suspectés de MDC.
3. Une déclaration signée par un médecin vétérinaire praticien familier de l'élevage du propriétaire vendeur ([ANNEXE D.3](#)) attestant que tous les cervidés suspects au cours des 36 derniers mois ont été soumis à un laboratoire et ont été trouvés négatifs relativement à la MDC.
4. Un document rédigé par l'ACIA ([ANNEXE D.4](#))
  - ✓ certifiant que l'entreprise n'est pas soupçonnée de MDC
  - ✓ et qu'elle se situe à plus de 40 km de l'endroit où a été diagnostiqué un cas de MDC ou d'une ferme ayant un lien épidémiologique avec un cas de MDC.
5. Une liste des animaux introduits dans le troupeau au cours des 36 derniers mois ([ANNEXE D.5](#)) incluant les coordonnées de leur lieu d'origine.
6. Pour chacun des animaux décrits à l'[annexe D.5](#), joindre une déclaration signée par le médecin vétérinaire praticien de l'ancien propriétaire ([ANNEXE D.6](#)) indiquant que depuis 36 mois, dans son troupeau :
  - ✓ aucun cas de MDC n'a été confirmé;
  - ✓ aucun cervidé n'a été suspecté de MDC;
  - ✓ aucun cervidé n'est venu en contact avec un cas confirmé ou suspecté de MDC;
  - ✓ aucun cervidé n'a été transporté avec des animaux suspectés de MDC.

[Retour à la liste des annexes](#)

## CERTIFICAT SANITAIRE

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

médecin vétérinaire en chef, ou son représentant certifie que :

les cervidés de l'espèce \_\_\_\_\_ ci-dessous désignés proviennent de la ferme :

(Nom et adresse de la ferme)

la ferme est inscrite au Programme canadien volontaire de certification des troupeaux relatif à la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) depuis : \_\_\_\_\_

(Date du 1<sup>er</sup> inventaire admissible au Programme)

- selon le médecin vétérinaire praticien, il n'y a pas eu de signes cliniques de MDC dans le troupeau depuis 36 mois;
- l'examen des registres de l'entreprise des 36 derniers mois révèle que l'analyse pathologique de l'encéphale de \_\_\_\_\_ cervidés décédés, âgés de plus de 12 mois, n'a pas permis de confirmer un diagnostic de MDC.

Si le territoire qui relève de ma compétence a fait l'objet d'un diagnostic de MDC au cours des 36 derniers mois, je certifie :

- que l'entreprise concernée est inscrite à un programme de surveillance de la MDC depuis au moins 60 mois;
- qu'il n'y a pas eu, au cours de cette période, d'ajout de sujets provenant d'une entreprise inscrite à un programme similaire pour une période inférieure à la sienne;
- que cette ferme est située à plus de 40 km de l'endroit où a été diagnostiqué un cas de MDC;
- que cette ferme est située à plus de 40 km d'une entreprise ayant un lien épidémiologique avec un cas de MDC.

## DESCRIPTION DES ANIMAUX

Numéro	Médaille H of A	Médaille de troupeau	Espèce	Âge	Sexe
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					

\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)[Retour à la liste des annexes](#)

## DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE VENDEUR

### Section 1

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

atteste :

que mon troupeau est inscrit au Programme canadien volontaire de certification des troupeaux relatif à la maladie débilante chronique des cervidés depuis le \_\_\_\_\_  
(date du 1<sup>er</sup> inventaire admissible)

qu'il a atteint le statut de catégorie \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

que, depuis les 36 derniers mois, l'analyse de l'encéphale de \_\_\_\_\_ cervidés décédés, âgés de plus de 12 mois, n'a pas permis de confirmer un diagnostic de MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire vendeur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

### Section 2

Je certifie que depuis 36 mois, dans mon troupeau : aucun cas de MDC n'a été confirmé; aucun cervidé n'a été suspecté de MDC; aucun cervidé n'est venu en contact avec un cas confirmé ou suspecté de MDC et qu'aucun cervidé n'a été transporté avec des animaux suspectés de MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire vendeur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

### Section 3

Je reconnais ma responsabilité à l'égard de toute perte financière associée à de fausses déclarations concernant la connaissance d'histoires ou de contacts précédents en relation avec la MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire vendeur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

[Retour à la liste des annexes](#)

**DÉCLARATION DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN FAMILIER  
DE L'ÉLEVAGE DU PROPRIÉTAIRE VENDEUR**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

atteste :

que je suis le médecin vétérinaire praticien familial de l'élevage de

Nom du propriétaire vendeur \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

qu'aucun des animaux du troupeau ne présente de signe de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC);

que tous les cervidés suspects au cours des 36 derniers mois ont été soumis à un laboratoire et ont été trouvés négatifs relativement à la MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin vétérinaire

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

[Retour à la liste des annexes](#)

**DOCUMENT À ÊTRE RÉDIGÉ PAR LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE  
DE L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (ACIA)**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

certifie que l'entreprise de : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire vendeur \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

n'est pas soupçonnée de MDC et qu'elle se situe à plus de 40 km de l'endroit où a été diagnostiqué un cas de MDC ou d'une ferme ayant un lien épidémiologique avec un cas de MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin vétérinaire de l'ACIA

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

[Retour à la liste des annexes](#)



**DÉCLARATION DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN  
DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE DU CERVIDÉ INTRODUIT DANS LE TROUPEAU  
DANS LES 36 DERNIERS MOIS**

<b>Cervidé Espèce</b>	<b>Étiquette officielle « HofA »</b>	<b>Seconde étiquette d'oreille</b>	<b>Âge</b>	<b>Sexe</b>

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

déclare être le médecin vétérinaire praticien familial de l'élevage de

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

atteste que depuis 36 mois, aucun cas de MDC n'a été confirmé dans le troupeau, aucun cervidé n'a été suspecté de la MDC, aucun cervidé n'est venu en contact avec un cas confirmé ou suspecté de MDC et aucun cervidé n'a été transporté avec des animaux suspectés de MDC.

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin vétérinaire

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

[Retour à la liste des annexes](#)

## LISTE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES EN CHEF DES PROVINCES CANADIENNES OU DE LEURS SUBSTITUTS

### YUKON

Dr. Michelle Oakley  
Box 5429, Haines  
Junction, Yukon Y0B 1L0  
☎ (867) 634-2439  
☎ (867) 634-2435  
✉ [mipoakley@gov.yk.ca](mailto:mipoakley@gov.yk.ca)

### TERRITOIRES DU NORD OUEST

Dr. Brett Elkin  
600, 5102 - 50th Ave.,  
Yellowknife, NWT X1A 3S8  
☎ (867) 873-7761  
☎ (867) 873-0293  
✉ [brett\\_elkin@gov.nt.ca](mailto:brett_elkin@gov.nt.ca)

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dr. Paul Kitching  
Animal Health Centre  
1767 Angus Campbell Road  
Abbotsford, BC V3G 2M3  
☎ (604) 556-3150  
☎ (604) 556-3010  
✉ [Paul.kitching@gov.bc.ca](mailto:Paul.kitching@gov.bc.ca)

### ALBERTA

Dr. Gerald Hauer  
O.S. Longman Building  
6909-116 St.,  
Edmonton, AB T6H 4P2  
☎ (780) 415-9503  
☎ (780) 415-0810  
✉ [gerald.hauer@gov.ab.ca](mailto:gerald.hauer@gov.ab.ca)

### SASKATCHEWAN

Dr. LeeAnn Forsythe  
Room 202,  
3085 Albert St.,  
Regina, SK S4S 0B1  
☎ (306) 787-6069  
☎ (306) 787-1315  
✉ [LeeAnn.Forsythe@gov.sk.ca](mailto:LeeAnn.Forsythe@gov.sk.ca)

### MANITOBA

Dr. Wayne Lees  
545 University Crescent,  
Winnipeg, MB R3T 5S6  
☎ (204) 945-7685  
☎ (204) 945-4327  
✉ [wayne.lees@gov.mb.ca](mailto:wayne.lees@gov.mb.ca)

### ONTARIO

Dr. David Alves  
5<sup>th</sup> Floor NW  
1 Stone Rd. West,  
Guelph, ON N1G 4Y2  
☎ (519) 826-3127  
☎ (519) 826-4375  
✉ [david.alves@ontario.ca](mailto:david.alves@ontario.ca)

### NOUVEAU BRUNSWICK

Dr. Jim Goltz  
Agricultural Research Station  
P. O. Box 6000  
Fredericton, NB E3B 5H1  
☎ (506)453-5488  
☎ (506) 453-7918  
✉ [jim.goltz@gnb.ca](mailto:jim.goltz@gnb.ca)

### ONTARIO

Dr. David Alves  
5<sup>th</sup> Floor NW  
1 Stone Rd. West,  
Guelph, ON N1G 4Y2  
☎ (519) 826-3127  
☎ (519) 826-4375  
✉ [david.alves@ontario.ca](mailto:david.alves@ontario.ca)

### NOUVELLE ÉCOSSE

Dr. Rob Kerr  
Hancock Building,  
65 River Road,  
P.O. Box 550  
Truro, NS B2N 5E3  
☎ (902) 893-3491  
☎ (902) 895-6684  
✉ [kerrrw@gov.ns.ca](mailto:kerrrw@gov.ns.ca)

### ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD

Paul Jenkins  
P.O. Box 2000  
Charlottetown, PEI C1A 7N8  
☎ (902) 368-5654  
☎ (902) 368-4857  
✉ [pjenkins@gov.pe.ca](mailto:pjenkins@gov.pe.ca)

### TERRE NEUVE & LABRADOR

Dr. Hugh Whitney  
P.O. Box 7400  
St. John's, NL A1E 3Y5  
☎ (709) 729-6879  
☎ (709) 729-0055  
✉ [hughwhitney@gov.nl.ca](mailto:hughwhitney@gov.nl.ca)